

Tarifs applicables au 01/06/2019

TRANSACTION – VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 199 999 € : 7% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5 000 € TTC.

Pour un prix de vente de vente compris entre 200 000 € et 299 999 € : 6 % TTC du prix de vente.

Pour un prix de vente de vente supérieur ou égal à 300 000 € : 5 % TTC du prix de vente.

Vente d'un stationnement (parking, garage,...) : Forfait 2 500 € TTC

Principe de non-cumul :

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusives des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 250 € TTC. (Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise).

Barème fidélisation : Remise de 10 % (applicable aux clients et ancien client de gestion ou transaction).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :** 45 € TTC
- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**
Honoraires à la charge du bailleur : 8/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 8 € / m².
Honoraires à la charge du locataire : 8/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 8 € / m².
- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**
Part bailleur : 3/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 3 € / m²
Part locataire : 3/11^{ème} d'un mois de loyer hors charges dans la limite de 3 € / m²

GESTION LOCATIVE

- **Honoraires :**
Pour 1 lot : 7% HT, soit 8.4 % TTC des sommes perçues
Pour 2 à 5 lots : 6.5 % HT, soit 7.8 % TTC des sommes perçues
De 6 lots à + : 5.5 HT soit 6.6 % TTC des sommes perçues.
- **Garantie Loyers Impayés :** 2.7 % des loyers et charges (détails du contrat en agence).
Plus 5 € HT, soit 6 € TTC par mois pour le suivi administratif de la GLI
- **Aide à la déclaration de revenus fonciers :** 80 € HT par immeuble, soit 96 € TTC.

BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS ET CODE CIVIL

- **Honoraire de négociation :** Part Bailleur : 1 mois HT de loyer HC et HT – Part Locataire : 1 mois de loyer HC et HT
- **Frais d'état des lieux :** Part bailleur : 3 € HT / m²
Part locataire : 3 € HT / m²
- **Location de stationnement :** Part Bailleur : 50 € HT – Part Locataire : 50 € HT

